

---

## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

### JEUDI 23 MARS 2023

---

#### Personnes présentes :

- ✚ **Représentants des familles** : Mme CORDEY Sarah, M. LE DAIN Patrick
- ✚ **Représentants des résidents** : Mme LE FALHER Solange, Mme STREIBELEIN Marie-Françoise, Mme BRIEN Eliane, M. LE PIMPEC Christian, Mme HILY Christiane
- ✚ **Représentantes du personnel** : Mme BIDAULT Mélanie, Mme DAVID Brigitte, Mme MUSSET Marie-Céline, Mme REBELLE Evelyne
- ✚ **Invitées** : Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Coordinatrice), Mme RICARD Sophie (Cadre Ergothérapeute), Mme GUEHO Marie (Responsable de secteur chez ANSAMBLE), Docteur NEDELEC Christiane (Médecin Coordonnateur)
- ✚ **Représentant du Conseil d'administration** : M. POULMARC'H Dominique (Président)
- ✚ **Représentant de la direction** : M. MINETTI Michel, Directeur
- ✚ **Secrétaire de séance** : Mme BELLEC Véronique

#### Personnes excusées :

- ✚ **Représentant des familles** : M. LE FALHER Philippe
- ✚ **Représentante de la municipalité de CAUDAN** : Mme DI GUGLIELMO Martine (Adjointe aux affaires sociales)

---

**Début de la séance à 10h30**

Mme LE FALHER Solange, Présidente du conseil de la vie sociale ouvre la séance. Les points évoqués sont les suivants :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 15 décembre 2022
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Les mesures Covid
5. Rappel sur l'augmentation des tarifs au 1/01/2023
6. Prix du repas visiteurs
7. Point sur les travaux
8. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Avant d'aborder le premier point, M. MINETTI Michel informe de la présence du Docteur NEDELEC Christiane, nouveau Médecin Coordonnateur qui a intégré la résidence en janvier.

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 15 décembre 2022

Le procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 15 décembre 2022 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

## 2. Point sur la restauration

Une commission de restauration s'est déroulée le mardi 21 mars à 11h00 en remplacement de la lecture du journal en l'absence de représentants de la société de restauration. Cette commission se déroule chaque trimestre avant le conseil de la vie sociale et a pour but de recueillir les remarques et attentes des résidents.

- Le petit déjeuner :
  - Pas de commentaire particulier.
  - Le service en chambre est assuré à l'heure.
  - Satisfaction pour le roulement du service car changement d'aile chaque mois à tous les étages.
  - La température est correcte.
  
- Le déjeuner :
  - La salade au bleu et la terrine aux 3 couleurs sont à supprimer définitivement de la carte.
  - Mettre à disposition sur chaque buffet un flacon avec bec verseur pour la distribution de la vinaigrette car un seul de disponible actuellement sur le théâtre culinaire.
  - La céleri rémoulade et les carottes sont râpées trop grossièrement à cause du changement de gamme.
  - Les crudités ont tendance à baigner dans la vinaigrette ou la mayonnaise. Voir pour l'assaisonnement à part.
  - La viande est parfois trop dure ou trop sèche (problème de qualité due à un changement de fournisseur).
  - Pour le couscous : servir le bouillon des légumes avec la semoule.
  - Problème de température des plats : pas assez chaud.
  - Varier les fromages, car les mêmes pendant plusieurs jours de suite.
  - Au niveau des fruits : proposer des kiwis.
  - Souhaits des résidents : pot au feu, paëlla, lard, tripes, saucisses aux choux, langue de bœuf, cassoulet maison, davantage de pommes de terre au menu, chili con carne.
  
- Le goûter :
  - Le gâteau au chocolat revient trop souvent. Deux fois par semaine serait largement suffisant. Revoir également la production des gâteaux maison car quantité trop importante.
  - Pas assez de fruits. Voir pour en mettre davantage sur les chariots.
  - Le café n'est pas assez chaud car distribué en chambre bien avant la fin de l'animation.
  
- Le dîner :
  - Varier le plat de substitution, car toujours jambon/chips. Proposition de conserver la garniture du midi en plat de substitution. En amont, possibilité d'anticiper car peu de résidents concernés par le plat de substitution et résidents identifiés car souvent les mêmes.
  - Supprimer définitivement les crêpes garnies car pas appréciées des résidents.
  - Problème de cuisson avec la saucisse de Toulouse ; la peau était trop sèche et semblable à du plastique.
  - Ne pas oublier de mettre à disposition l'eau pétillante sur les tables.

Le Docteur NEDELEC Christiane demande si une étude sur le gaspillage alimentaire a déjà été réalisée par la société Ansamble pour la résidence et pense que cela serait très intéressant à mettre en place. Mme GUEHO Marie indique respecter un cahier des charges qui prévoit des quantités minimales.

### **3. Point sur l'animation**

Depuis le dernier conseil de la vie sociale, en plus des animations quotidiennes, les résidents ont pu participer à :

- La venue d'une mini-ferme
- Une séance de badminton avec Activ'sport
- La venue d'accordéonistes
- La venue de la chorale, la Ria vous chante
- Le goûter des aînés organisé par la commune de Caudan

A venir :

- Une sortie à l'école de musique de Lanester
- Une balade en calèche à Arzano

### **4. Les mesures Covid**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, M. MINETTI Michel a décidé de la levée du protocole sanitaire, à savoir que le port de masque n'est plus obligatoire mais reste recommandé en cas de symptômes grippaux.

### **5. Rappel sur l'augmentation des tarifs au 1/01/2023**

Dans un mail adressé début janvier à l'ensemble des familles et tuteurs, M. MINETTI a fait part que les tarifs pour l'année 2023 subissent une augmentation relativement importante par rapport aux années précédentes, en progression de 5.62 %. L'inflation sur l'ensemble des dépenses et surtout sur les énergies : gaz et électricité, explique cet ajustement qui ne compense pas, à ce stade, l'intégralité de l'augmentation des charges courantes constatée. Des efforts de gestion restent donc, pour 2023, plus que jamais à l'ordre du jour.

Pour les résidents de + de 60 ans, l'hébergement passe de 62.91 € par jour à 66.69 € et le GIR 5-6 à 6.55 € contre 6.43 € en 2022. Le reste à charge (hébergement + dépendance) pour le résident s'établit donc à 73.24 € par jour pour 2023. Le Conseil Départemental verse directement à l'établissement la différence entre le GIR réel du résident et la valeur du GIR 5-6. A titre d'exemple, pour un résident très dépendant, GIR 1-2, le coût de la dépendance est fixé à 24.32 € par jour, le résident verse 6.55 € et le département verse à la résidence 17.77 €.

La résidence étant habilitée à l'Aide Sociale Départementale à hauteur de 100 %, si certains résidents devaient éprouver des difficultés à faire face à cette augmentation, il reste possible de déposer un dossier d'Aide Sociale Départementale que vous pouvez retirer à la mairie ou au CCAS de votre lieu de résidence. Le département intervient alors financièrement, en complément des revenus du résident, avec recours sur succession éventuelle, à concurrence des sommes déboursées par le Département après participation des obligés alimentaires (enfants) selon une grille qui tient compte des revenus et des charges de chacun des obligés.

### **6. Prix du repas visiteurs**

Dans ce point, il était question d'une éventuelle augmentation du prix du repas invité qui s'élève à ce jour à 11.00 €. Après réflexion, le prix du repas invité ne subira pas d'augmentation.

## **7. Point sur les travaux**

La rénovation des salles de bains des chambres y compris des chambres double et des salles de bains collectives touche à sa fin. Les 3 résidents hébergés au rez-de-chaussée intégreront très prochainement une chambre aux étages. La prochaine et dernière phase des travaux et non des moindres la plus délicate consistera à la rénovation des petits salons aux étages et lieux de stockage.

## **8. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel**

Une boîte à idées est mise à la disposition des familles et résidents à l'accueil. Après ouverture, celle-ci comporte un courrier. Une personne fait remarquer que la soupe est parfois peu appétissante. Dernièrement trois soirs dans la même semaine, des œufs ont été servis au menu sous différentes formes. De plus, il serait bien de proposer régulièrement aux résidents des promenades dans le jardin. Les résidents présents au conseil de la vie sociale confirment qu'il y a bien un souci avec le potage et que gruyère et vermicelle sont souvent absents. Pour les promenades dans le jardin, cela est proposé de manière ponctuelle aux résidents. Malheureusement, le ressenti du résident n'est pas toujours positif par rapport au temps jugé trop chaud ou trop froid ; beaucoup refusant de sortir malgré les sollicitations du personnel. Toutefois, il est convenu de rappeler au personnel d'accompagnement et en particulier aux référents de penser à proposer des sorties accompagnées quand cela est possible et souhaité par le résident.

En l'absence de question, la réunion est levée.

***Fin de la séance à 11h45***

***Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)  
Jeudi 22 juin 2023 à 10h30***